

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

8 septembre 2015

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 8 septembre 2015 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- M. Simon Pelletier, conseiller
- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller

Est absent :

- M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2015-09-0185

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Yannick Bélanger l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-09-0186

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Simon Pelletier d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2015-09-0187

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 3 août 2015 à 20 heures

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Lucien Gendron d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 3 août 2015 à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-09-0188

4. FINANCES

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Yannick Bélanger :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois d'août 2015 au montant de 14 632,18 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois d'août 2015, en vertu des règlements numéros 284 et 339:

Directeur général et secrétaire-trésorier	3 524,21 \$
Responsable de voirie	8 522,22 \$
Coordonnateur des services techniques.....	2 614,10 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2015 au montant de 85 721,09 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

Voirie :

- Reprofilage du fossé, chemin rang 4 ouest
- Dossier Gamache : tests débutés
- Nettoyage de grilles de rue
- Fossé chez Jean-Claude Beaulieu
- Refaire l'emprise du chemin suite aux orages
- Dossier rue Jalbert, travaux en préparation
- Rechargement et nivelage Église Sud
- Travaux de l'abri à sel
- Asphalte chaud

Administration :

- Suivi avec Tanguay pour confection de l'abrasif
- Vérification lors de la construction de l'abri à abrasifs
- Suivi à l'appel d'offres pour la niveleuse
- Vérification de la composition du CCU
- Organisation d'une rencontre des résidents de la rue Jalbert
- Demande d'offres pour le contrôle qualitatif des matériaux – Côte à Gagnon
- Dotation de la réserve financière pour infrastructures
- Suivi à l'offre d'emploi pour l'assistant de voirie
- 4^e versement de taxes
- Mot-Destin
- Mise à jour et début de formation de Mme Pauline Côté

Services techniques et urbanisme:

- Nettoyage des postes de pompage et boues aux étangs
- Prise d'échantillons de boues pour laboratoire en vue de la fertilisation en zone agricole
- Soumissions pour pompe doseuse

Développement

- Rencontre avec la Commission scolaire, le maire, la présidente du Comité de la Salle multifonctionnelle afin de valider l'utilisation de la salle multifonctionnelle à long terme.
- Planifier et assister la rencontre avec la Corporation de développement, suivi divers et documents
- Communiquer avec MCC pour la subvention de la bibliothèque et connaître les documents manquants.
- Rencontre avec une journaliste pour la planification d'un article dans la RUMEUR DU LOUP sur le dossier des églises de la MRC de Rivière-du-Loup
- Suivi pour la fête des bénévoles
- Suivi pour les affiches directionnelles (qui ont été recommandées)
- Communication avec la pépinière pour les cadeaux de la fête des bénévoles et des nouveaux arrivants.

Loisirs :

Corporation des loisirs et fête du Travail :

- Réunion du comité des Loisirs et rédaction du procès-verbal;
- Réalisation de l'affiche de la fête du Travail;
- Recherche de bénévoles, et planification des tâches avec les membres du Comité;
- Impression et distribution de la publicité à l'école;

Terrain de jeux :

- Rencontres individuelles avec les moniteurs de terrain de jeux;
- Gestion de conflits entre les animateurs;
- Rencontres d'évaluation;
- Suivi avec les parents (paiements, absences, etc.);
- Préparation des journées spéciales (mémos aux parents, explication du déroulement aux moniteurs, mesures d'urgence, etc.);
- Accompagnement et encadrement pour la rédaction des

- rapports et l'inventaire de fin d'été ;
- Compilation des données pour les relevés 24;
 - Tableau de compilation des présences officielles;
 - Bilan budgétaire;
 - Tri des photos 2015 et publication sur Facebook;
 - Rapport d'activité et demande de remboursement pour Emploi été Canada;

Autres :

- Rencontre avec l'équipe de pompiers de la caserne pour l'organisation de leur activité porte ouverte;
- Réalisation de l'affiche porte ouverte des pompiers;
- Rencontre avec Marie-Ève Ouellet et Margot Ouellet P. pour la préparation de l'activité remerciement des bénévoles et accueil des nouveaux arrivants;
- Impression et distribution de pamphlets publicitaires dans les boîtes à lunch du terrain de jeux pour la porte ouverte des pompiers;
- Gestion du coffre à bouger

6.2 Rapport des conseillers

Les conseillers font part des diverses réunions et rencontres auxquelles ils ont participé durant le dernier mois.

6.3 Rapport du maire

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

2015-09-0189

7.1 Défi Everest Saint-Pierre – Demande de commandite de l'équipe « Pour le plaisir d'apprendre »

ATTENDU que le 6 septembre dernier se tenait à Rivière-du-Loup la troisième édition du Défi Everest St-Pierre;

ATTENDU que l'Équipe « Pour le plaisir d'apprendre » nous sollicite pour amasser des fonds pour les Écoles Vents-et-Marées, Desbiens et Saint-Modeste;

ATTENDU que les fonds ainsi récoltés vont permettre de renouveler le matériel de cirque et le matériel de robotique afin d'offrir du matériel sécuritaire et stimulant aux élèves des écoles;

ATTENDU que l'objectif de collecte de fonds est de 1500 \$ pour cette équipe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile-Olivier Desgens et appuyé par Margot Perreault :

QUE la Municipalité de Saint-Modeste accepte de verser un montant de 100\$ pour contribuer au Défi Everest St-Pierre de l'équipe « Pour le plaisir d'apprendre »;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-09-0190

7.2 Nomination des membres du Comité consultatif en Urbanisme

ATTENDU l'adoption du règlement N° 361 sur la constitution du CCU le 4 août 2014;

ATTENDU la mention à l'article 2, à l'effet que :

Le Comité est composé de sept (7) membres au total. Les personnes sont nommées par le conseil, par résolution, et sont réparties de la façon suivante :

- Un (1) membre du conseil municipal;
- Le maire qui est toujours membre "ex-officio";
- Cinq (5) membres choisis parmi les résidents de Saint-Modeste, à l'exclusion des résidents qui sont déjà membres du conseil municipal ou employés de la Municipalité de Saint-Modeste.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Pelletier appuyé par Lucien Gendron que le Conseil nomme comme membre du CCU, en conformité avec le règlement N° 361 :

- Monsieur Michel Rioux;
- Madame Francine Marquis-Lavoie;
- Madame Christiane Castonguay;
- Monsieur Louis-Marie Bastille, maire et membre d'office;
- Monsieur Yannick Bélanger, conseiller municipal;
- Madame Christine Dubé;
- Monsieur Rodrigue Gamache;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-09-0191

7.3 Attribution de bourses de reconnaissance

ATTENDU les nombreuses demandes de bourses pour les étudiants de la Municipalité;

ATTENDU la difficulté de budgéter les montants à attribuer en bourses de reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Émile-Olivier Desgens que le Conseil accorde annuellement 5 bourses de reconnaissance de 100 \$ chacune à différents étudiants des niveaux professionnel (hors secondaire), collégial ou universitaire selon les modalités suivantes:

- L'étudiant doit demeurer sur le territoire de la Municipalité;
- L'étudiant doit être inscrit à temps plein dans un programme de formation professionnelle (hors secondaire), collégiale ou universitaire;
- Une seule demande par personne sera acceptée;
- L'étudiant devra être âgé de 25 ans ou moins;
- Le formulaire de demande, disponible au bureau municipal, devra avoir été reçu à la Municipalité avant le 15 juin de chaque année;
- À la séance du Conseil de juillet de chaque année, un tirage

au sort parmi les candidatures conformes reçues permettra l'attribution des bourses;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-09-0192

7.4 Choix de soumissionnaires pour le contrôle des matériaux – Côte à Gagnon

ATTENDU que la Municipalité de St-Modeste a demandé des prix pour le contrôle des matériaux dans le cadre du projet de réfection de la côte à Gagnon;

ATTENDU que les entreprises invitées devaient nous transmettre des soumissions avant la date limite du lundi 26 août 2015 à 13:00 heures;

ATTENDU que la municipalité se réservait le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU les résultats de l'ouverture des soumissions représentés dans le tableau suivant :

Fournisseurs	Montant taxes incluses
GHD Consultants Ltée	5679.77 \$
LER inc.	3949.39 \$
Englobe inc.	4539.90 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Margot Perreault :

Que la Municipalité de Saint-Modeste accepte la soumission présentée par «LER inc.» au coût global de 3949.39 \$ taxes incluses;

Que l'exécution du mandat du soumissionnaire retenu devra être assurée en relation avec l'entreprise «Construction BML» qui est le soumissionnaire retenu dans le cadre de l'appel d'offres pour la réfection de la Côte à Gagnon par voie de résolution N°2015-08-0171. La dépense sera payée par le fonds général de fonctionnement de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-09-0193

7.5 Embauche de personnel de voirie

Résolution annulée

2015-09-0194

7.6 Confection de MG-20 concassé

ATTENDU que par la résolution N° 2015-06-0130, ce conseil octroyait un contrat à « Entreprises Forestières E. Tanguay » pour

la confection de 1000 tonnes de MG-20 tamisé;

ATTENDU que ce contrat a été réalisé mais que la Municipalité a dépensé une partie de ce matériel pour les routes municipales;

ATTENDU qu'à des fins de comparaison, il a été demandé :

- un prix pour du MG-20 tamisé auprès de Gestion Normand Levasseur Ltée, soit 3,75 \$ la tonne non transportée;
- un prix pour du MG-20 tamisé auprès de l'entreprise CTB+, soit 2,45 \$ la tonne pour du matériel prélevé dans nos talus;

ATTENDU que la réalisation de l'abrasif en 2015 a été confiée à Transport JP Bossé inc., sous-traitant de « Entreprises Forestières E. Tanguay » pour la confection de l'abrasif et que la machinerie de cette compagnie est encore sur les terrains municipaux et qu'il pourrait donc être avantageux de profiter de cette situation pour négocier un prix auprès de cette entreprise;

ATTENDU une négociation de prix auprès de Transport JP Bossé inc. pour la confection de MG-20 concassé qui a résulté en un prix de 4.05 \$ la tonne de matériel prélevé dans nos talus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Yannick Bélanger :

- **QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- **QU'un** contrat de confection de 1000 tonnes supplémentaires de MG-20 concassé est octroyé à « Transport JP Bossé inc. » au prix de 4.05 \$ la tonne;
- **QUE** le matériel soit prélevé dans nos talus en conséquence de notre projet d'aménagement.
- **QUE** la dépense soit payée par le fonds général de fonctionnement de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-09-0195

7.7 Mandat pour travaux de drainage de la Rue Jalbert

ATTENDU que la Rue Jalbert présente des problématiques d'écoulement des eaux de ruissellement;

ATTENDU que des rencontres sur le terrain avec des citoyens résidants ont permis de mettre en avant des solutions qui devraient permettre d'améliorer la situation;

ATTENDU que l'entreprise Les Excavations Guy Bélanger inc. a été approchée pour réaliser les travaux au taux horaire de 92\$ de l'heure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Simon Pelletier :

- **QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** le contrat de la réalisation des travaux de drainage de la Rue Jalbert est octroyé à l'entreprise « Les Excavations Guy Bélanger inc » au coût de 92\$ de l'heure;
- **QUE** les travaux à réaliser consistent principalement à :
 - o reprofilage des fossés

- réfection complète des accotements
- remplacement de ponceaux lorsque requis
- **QUE** la dépense soit payée par le fonds général de fonctionnement de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-09-0196

7.8 Choix d'un soumissionnaire pour pavage de routes

ATTENDU que par lettre datée du 28 mai 2015, la Municipalité de Saint-Modeste recevait de la part du député-ministre Jean D'Amour une lettre de confirmation d'attribution d'une somme de 14 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

ATTENDU que par résolution N° **2015-08-0171**, ce conseil octroyait le contrat pour la réalisation des travaux de réfection et de sécurisation de la Côte Gagnon dans le Rang 2 de Saint-Modeste;

ATTENDU qu'à des fins de saine gestion, il a été demandé à l'entreprise Construction BML de nous présenter une soumission pour réaliser des travaux de pavage dans le Rang 2 dans le secteur de la pépinière pour un montant approximatif de 14 000 \$;

ATTENDU que le montant de l'offre reçue de l'entreprise Construction BML est de : 13 897,40 \$ (avant taxes) pour les réalisations des travaux suivants :

- travaux de pulvérisation d'une surface de ± 640 m²
- Préparation et pavage en couche unique ESG-14 (type 58-28) sur une distance de ± 100 mètres avec taux de pose 156kg/m²

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Lucien Gendron :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Modeste attribue le contrat à Construction BML inc. au montant de 13 897,40 \$ avant taxes (soit 14 590,53 \$ TVQ non récupérable incluse).

QUE les travaux à réaliser seront situés entre le lac de la pépinière et l'entrée de ladite pépinière, un marquage sera effectué in situ pour délimiter la zone à paver;

QUE les dépenses reliées au présent contrat seront payées par la subvention obtenue dans le cadre du PAARRM à hauteur de 14 000 \$, et le complément de 590,53 \$ par le fonds général de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-09-0197

7.9 Demande de réception provisoire de travaux – Abri à abrasifs

ATTENDU que les travaux de l'abri à abrasifs sont complétés en théorie et que l'adjudicataire en demande la réception provisoire;

ATTENDU que l'article 4.2 du document d'appel d'offres précisait les conditions dans lesquelles la réception provisoire pouvait être

prononcée;

ATTENDU le procès verbal de vérification des ouvrages du 3 septembre 2015 délivré par M. Fabien Pellerin appuyé des photographies décrivant les ouvrages non acceptables, les ouvrages à corriger et les ouvrages non achevés;

ATTENDU que la valeur des travaux à achever est inférieure à un demi de un pour cent (0,5 %) du prix total du contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Pelletier appuyé par Émile-Olivier Desgens :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Modeste refuse la réception provisoire des ouvrages en vertu du procès verbal de vérification des ouvrages tel que déposé et annexé au **N°2015-09-01.1**;

QUE la Municipalité de Saint-Modeste demande à l'entreprise « Les industries Permo inc, » de bien vouloir procéder aux travaux rectificatifs et notamment de s'assurer que l'ensemble des points de friction de la toile du dôme soient protégés (notamment sur les sections du dôme qui n'ont pu être explorées);

QUE ces travaux correctifs soient réalisés dans les meilleurs délais afin de pouvoir procéder au remplissage de l'abri à l'abrasif;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-09-0198

7.10 Installation d'une gratte à neige sous camion

ATTENDU que la municipalité avait acheté une gratte à neige pour installer sur un camion de déneigement;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'installation de cet équipement ainsi que l'hydraulique et la pneumatique en décollant;

ATTENDU que la soumission retenue est celle de l'entreprise Protek Hydraulique dont :

- 3600 \$ avant taxes pour l'installation de la gratte;
- 3900 \$ pour l'installation hydraulique et pneumatique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Simon Pelletier :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Modeste octroie le contrat d'installation de la gratte à neige au coût total de 7500 \$ avant taxes à l'entreprise Protek Hydraulique;

QUE les dépenses reliées au présent contrat seront payées par le fonds général de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-09-0199

7.11 Contrat de service avec le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ)

ATTENDU que la municipalité de Saint-Modeste est parfois amenée à céder certains de ses équipements par voie d'appel d'offres;

ATTENDU qu'afin d'augmenter la visibilité des biens à la vente et de les rendre accessible à grandeur de la Province du Québec, il serait intéressant d'utiliser les services du centre de Services Partagés du Québec (ci-après dénommé CSPQ) selon les types d'équipements à la vente et en fonction des décisions du conseil municipal au moment soit par appel d'offres soit par encan;

ATTENDU qu'afin de bénéficier des services offerts par le CSPQ, il convient de désigner le signataire de l'entente avec le CSPQ, ainsi que les responsables de l'application du contrat, les responsables des activités opérationnelles et les responsables des ressources financières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Lucien Gendron :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Modeste désigne Monsieur Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier en qualité de représentant de la Municipalité signataire de l'entente avec le CSPQ, et responsable de l'application du contrat, responsable des activités opérationnelles et responsable des ressources financières;

QUE Monsieur Fabien Pellerin, directeur général adjoint, est désigné comme responsable suppléant de M. Alain Vila en d'absence ou d'empêchement de ce dernier relativement à l'application du contrat, à la responsabilité des activités opérationnelles et à la responsabilité des ressources financières

Le contrat de service pour la disposition de biens excédentaires entre la Municipalité de Saint-Modeste et le Centre de Services Partagés du Québec est joint à la présente résolution sous le N° d'annexe **2015-09-01.2** pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

Néant

9. AFFAIRES NOUVELLES

Néant

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2015-09-0200

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Margot Perreault de lever la session à 21 heures 50 minutes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire